

Réponse DREAL relative au projet de résorption de la décharge littorale de Saint-Trojan

Demandes	Propositions de réponse
<i>Présenter les perspectives d'évolution et de gestion du trait de côte dans ce secteur</i>	Cf. §4.5
<i>La cartographie d'emprise du chantier page 25 n'est pas très lisible et nécessite d'être actualisée.</i>	Carte modifiée
<i>Pour étayer la démonstration de l'absence de solution alternative satisfaisante, il convient de présenter et de justifier plus précisément le scénario retenu pour le cheminement situé dans le prolongement du parking (car le tracé retenu impactera des stations d'espèces végétales protégées).</i>	§9 Tableau complété avec texte et carte
<i>Définition des aires d'études : la surface de l'aire d'étude immédiate du site d'étude mériterait d'être mentionnée.</i>	Ajoutés §11 : La base vie couvre une surface de 4855 m² environ, la piste d'accès et la zone de travaux dans la décharge 20362 m² environ. En prenant un tampon de 50 m autour de la zone de travaux, l'aire d'étude immédiate couvre environ 9,4 ha ;
<i>Concernant le calendrier des inventaires, l'heure de passage et la spécialité de l'écologue (ex : CV) doivent être ajoutées</i>	Spécialités et CV ajoutés. Heures non précisées : horaires variables en fonction des groupes étudiés et de la météo : plutôt matin pour l'avifaune, bien que pour les nicheurs du fait de la taille réduite du site, un Tarier pâle peut être détecté en pleine chaleur par ex ; entomologiques plutôt après 10 h....
<i>Une carte localisant les points d'écoutes et les transects doit être présentée.</i>	Transects et points d'écoute ajoutés, mais partiels : site petit et prospections fines pour chercher les plantes patrimoniales, ce qui permet de multiplier les contacts opportunistes avec la faune et leurs indices de présence. Contacts espèces affichés montrant une bonne couverture du site.
<i>La liste des espèces migratrices susceptibles d'utiliser l'aire d'étude est à ajouter.</i>	Commentaire sur les espèces courantes rencontrables sur dunes et fourrés concernés par le projet. De nombreux oiseaux migrateurs d'Europe sont susceptibles de survoler potentiellement le site à l'automne ou au printemps. En annexe 2 : liste des oiseaux notées lors de cette étude et statut migrateur précisé le cas échéant ; plus liste des oiseaux cités sur la commune de Saint-Trojan-les-

Demandes	Propositions de réponse
	Bains (à partir des années 2000 surtout) et migrateurs ou erratiques réguliers terrestres potentiels surlignés (hormis oiseaux d'eau et de mer, sans lien fonctionnel avec la dune concernée)
<i>Le choix de n'inventorier les amphibiens que par un seul passage en mars doit être justifié.</i>	Pas de site de reproduction, pose de 8 plaques reptiles susceptibles d'abriter des amphibiens en phase terrestre, enregistrements nocturnes en juin-juillet pour capter d'éventuellement engoulevents, connaissance du site d'Obios depuis 30 ans qui a transmis les amphibiens notés en phase terrestre au cours de leurs inventaires
<i>Les résultats des inventaires mériteraient d'être davantage chiffrés.</i>	Estimation des ind/cple effectuée pour les oiseaux à enjeux, et ajoutée dans les tableaux. Abondance relative donnée pour les papillons et les orthoptères. Très difficile à faire pour les reptiles, estimation faite par Obios pour le Lézard ocellé
<i>La mesure ME1 doit être requalifiée en mesure de réduction, dès lors qu'il apparaît que certaines stations d'espèces végétales protégées ne pourront être évitées en phase chantier.</i>	ME1 -> MR 01 dans tout le document
<i>La carte (page 107) doit localiser les stations de flore patrimoniale et protégée.</i>	L'information figure déjà sur la figure de la page suivante
<i>Pour la mesure ME3, il convient de planifier le passage d'un écologue avant le début des travaux qui se dérouleront plusieurs mois après le défrichement.</i>	? Intégré dans la mesures de suivi chantier S1
<i>Pour la mesure de transfert de pieds et stations de plantes protégées (R1), les zones de transfert doivent être localisées sur carte et leurs caractéristiques stationnelles sont à préciser, pour apprécier l'efficacité de la mesure. De même, pour la mesure de capture des reptiles (R4), les sites choisis pour le relâcher des individus doivent être décrits et cartographiés dans le dossier</i>	Carte commentée pour la flore et les reptiles
<i>Il convient de préciser dans le tableau de synthèse des impacts page 130, les surfaces brutes et résiduelles d'habitats impactées ainsi que le</i>	Complété

Demandes	Propositions de réponse
<i>nombre de stations d'espèces végétales (ou leur surface d'habitat) impacté.</i>	
<i>MA2 : une carte localisant les actions de création de clairières doit être ajoutée ainsi que la localisation des gîtes favorables au Lézard ocellé qui seront déployés.</i>	Inconnu dans le détail pour l'instant. Carte OBIOS 2024 ajoutée : cf. R5 NB. : Pour le moment, OBIOS bénéficie de dérogations aux interdictions espèces protégées pour effectuer le transfert des animaux des stations menacées par l'érosion marine, et pour les captures relatives à une étude génétique en cours, dans le périmètre de la décharge et autour. Un transfert de la population de Lézard ocellé du secteur vers les dunes de la Seulière est à l'étude [carte de localisation ajoutée], mais il n'y a pas d'autorisation pour l'instant. Enfin, un programme de renforcement de la population du sud de l'île d'Oléron est prévu. Il en attende des résultats de l'étude génétique menée sur le Lézard ocellé sur son aire de répartition France
<i>Aucun suivi après la phase chantier ne semble proposé ni même après les phases de capture/relâcher, en particulier pour le Lézard ocellé, permettant de suivre les individus déplacés, la colonisation des clairières et l'utilisation des gîtes. Ces éléments sont à ajouter dans le dossier car ils permettent de vérifier l'efficacité des mesures E et R proposées et le respect des conditions d'octroi de la dérogation. Les protocoles, fréquences et indicateurs de suivi doivent être ajoutés.</i>	= S3 Mise en place d'un suivi environnemental de la faune
<i>Les données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre de l'élaboration des projets d'aménagement soumis à l'approbation de l'autorité administrative doivent faire l'objet d'un dépôt légal.</i>	Données en cours de dépôt. Cf récépissé ci-après